



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRESENTES : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 28 octobre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 18 novembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN</i></p> <p><i>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Pauline BRESSE, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS</i></p>
--	--

Délibération n°25

Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

**Objet : Plateforme de conteneurs semi-enterrés au lieu-dit « Au Chemin de fer » -
Convention tripartite avec la SCCV Les Terrasses de l'Alliat et Arlyère**

Arlyère propose la mise en place de conteneurs enterrés (CE) ou semi-enterrés (CSE) lorsque ces dispositifs permettent d'optimiser la collecte des déchets en termes d'hygiène, de sécurité, d'organisation et d'environnement. Ces dispositifs sont notamment utiles dans le cadre de réaménagement de quartiers et pour intégrer les besoins de collecte de nouvelles constructions.

Un permis de construire pour 25 logements, route de la Montaz, au lieu-dit « La Chenal », a été accordé le 16 février 2017 à la société MNB Construction/SCCV Les Terrasses de l'Alliat pour son programme immobilier. La société MNB Construction a eu connaissance, au moment du permis, de la nécessité de créer une plate-forme de conteneurs semi-enterrés. Aujourd'hui il convient de mutualiser cette dernière pour qu'elle puisse desservir les nouveaux logements du projet précité mais également les autres constructions du hameau d'Outrechaie.

La nouvelle plateforme sera réalisée au carrefour de la Route de la Montaz et du Chemin des Tailles, au lieu-dit « Au Chemin de fer », sur un terrain où se trouve déjà un point de regroupement pour le verre et le tri sélectif.

Une convention tripartite permettra de définir les obligations et responsabilités de chacune des parties et d'officialiser les accords suivants :

- Les frais afférents à la fourniture des conteneurs, d'un montant total de 16 097.60 € HT seront pris en charge par la SCCV Les Terrasses de l'Alliat à hauteur de 5 895.75 € HT et par Arlysère à hauteur de 10 201.85 € HT.
- Arlysère assurera les travaux de génie civil, la mise en place des conteneurs et procédera à la réalisation de l'enrobé. La SCCV Les Terrasses de l'Alliat remboursera à Arlysère sa participation à ces opérations en fonction du nombre de logements ou équivalents-logements qui lui incombe, soit un montant de 4 250 € HT.

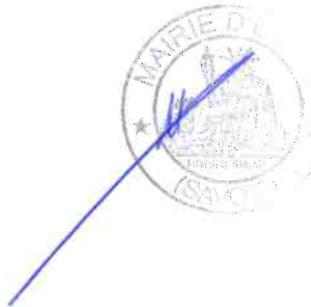
Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite devant intervenir entre la Commune, Arlysère et la SCCV Les Terrasses de l'Alliat.

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***autorise M. le Maire ou son représentant, à signer la convention tripartite, aux conditions susmentionnées,***
- ***autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221107-DE25-071122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022
Affichage : 18/11/2022